



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le

21 AOUT 2012

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société LAITERIE DE VARENNES SUR FOUZON -

Commune de VARENNES SUR FOUZON (36)

La société Laiterie de Varennes sur Fouzon sollicite l'autorisation d'exploiter une installation de conditionnement de lait et de jus de fruit dans le cadre d'une régularisation administrative de ses activités sur le territoire de la commune de Varennes sur Fouzon (36).

1. PRÉSENTATION DU PROJET

La Laiterie de Varennes sur Fouzon, implantée à 1 km au nord du bourg au lieu-dit « La Borde », a réalisé en 2009 de nouveaux aménagements : mise en place d'une nouvelle ligne d'embouteillage, extension de l'atelier de suremballages, construction d'un nouvel atelier de jus de fruits et de locaux sociaux, extension de la station d'épuration mixte.

Le dossier déposé constitue une régularisation de situation administrative de cette installation classée pour la protection de l'environnement au regard de ces aménagements. Cette régularisation porte notamment sur l'augmentation de :

- la capacité de conditionnement de la laiterie,
- la capacité de traitement de la station d'épuration biologique par boues activées ,
- le tonnage de polymères utilisés dans l'atelier de soufflage de préforme.

Le site relève de la directive IPPC (directive européenne relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution) pour son activité de traitement et de transformation du lait et doit mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles.

Les premières habitations sont situées en limite de propriété nord et est. Le site est bordé au sud par un plan d'eau localisé dans les bras du Fouzon et à l'ouest par des prairies et espaces boisés.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire.

Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

L'enjeu environnemental principal, susceptible d'être impacté par le projet, est la qualité des eaux superficielles et souterraines

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Etude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

L'analyse de l'état initial est assez complète et globalement satisfaisante sur les volets hydrogéologique, géologique et hydrologique. L'étude identifie correctement les masses d'eau superficielle et souterraine susceptibles d'être impactées par le projet :

- Le principal cours d'eau identifié est le Fouzon qui coule à 50 m au sud-ouest du site et affluent du Cher. Malgré des données anciennes (2003 à 2008) et l'utilisation d'une méthode qui n'est plus en vigueur, l'altération actuelle du Fouzon pour les paramètres azotés est caractérisée lisiblement.
- La nappe captive d'eau souterraine des sables et grès du Cénomanien est classée en zone de répartition des eaux depuis 2003, ce déficit quantitatif chronique n'est toutefois pas mentionné dans l'étude.

Le site de la Laiterie se situe dans les périmètres de protection éloignés de 2 captages d'alimentation en eau potable (Les Genêts F1 et les Genêts F2).

Au travers de 48 analyses de sol réalisées en 2005 et 2011, sur la totalité du périmètre d'épandage, il est montré que les teneurs en phosphore sont dans l'ensemble faibles à élevées (jusqu'à 116 ppm P_2O_5 SCEA La Forêt en 2011), ce qui justifie de veiller à ne surtout pas enrichir les sols en phosphore pour quelques parcelles recevant des épandages (sols déjà bien pourvus).

Aucune parcelle d'épandage n'est intégrée dans un périmètre de protection rapprochée de captage d'eau destinée à l'alimentation humaine.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

La laiterie est alimentée en eau par le réseau public d'alimentation et à partir d'un forage privé dans la nappe du Cénomanien ($28\text{ m}^3/\text{h}$).

La consommation annuelle de la laiterie passant de $375\,000\text{ m}^3$ en 2010 à $510\,000\text{ m}^3$ en 2015, un nouveau prélèvement dans la nappe du Cénomanien à partir du forage réalisé sur la commune de Menetou sur Nahon a été réalisé en 2009.

L'autorité environnementale relève que les conclusions des documents sur l'hydrogéologie fournis en annexes 3 et 13 sont sur certains points divergents et ne permettent pas une compréhension claire du niveau d'incidence de ce nouveau pompage sur la nappe du Cénomanien.

La station d'épuration « boues activées » exploitée par la laiterie sur son site traite les effluents du site et les eaux usées de la commune de Varennes sur Fouzon depuis plusieurs années. L'incidence du rejet de la station sur le milieu récepteur est correctement pris en compte.

La production maximale de boues est estimée à 6000 m^3 (soit 263 tonnes de matières sèches) : à l'état liquide, elles sont stockées sur site dans une bâche souple de 3000 m^3 équipée de deux agitateurs. Elles sont épandues sur les parcelles de 14 agriculteurs, prêteurs de terres.

Le dossier indique à juste titre que l'une des 8 communes concernées par l'épandage des boues est classée en zone vulnérable au titre de la directive nitrates (La Poulaïne) mais omet de préciser que toutes les communes du périmètre d'épandage sont classées en zone sensible à l'eutrophisation, ce qui implique une nécessaire maîtrise des flux de phosphore et de nitrates.

Les boues épaisse sont correctement considérées comme des fertilisants azotés de type II, ce qui signifie que la fourniture d'azote minéral est rapide après épandage.

Le calcul pour estimer l'ensemble des éléments fertilisants (azote et phosphore) à épandre est présenté clairement et est conforme aux références les plus récentes. Les quantités annuelles d'azote et de phosphore à épandre sont ainsi estimées respectivement à 30240 kg et 19920 kg.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Le dossier présente plusieurs actions probantes mises en œuvre au sein de la laiterie afin d'économiser la ressource en eau (récupération d'une partie des eaux de la station biologique pour le décolmatage des filtres d'épaisseur des boues, mise en place de canons à mousse pour le lavage extérieur des machines et des sols, ...).

Les normes de rejets imposées actuellement sur l'effluent rejeté ne déclassent pas le Fouzon en période d'étiage pour un débit de 990 m³/j. La station d'épuration a été redimensionnée depuis l'extension de l'activité notamment par la mise en place d'un nouvel ouvrage de déphosphatation physico-chimique et d'un nouvel ouvrage de stockage des boues afin d'assurer une capacité supérieure à 6 mois. Un diagnostic effectué en 2011 confirme le dimensionnement correct de ces dispositifs.

Ce stockage des boues est désormais assuré au plus loin du forage industriel présent au sein de l'établissement afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

Le dossier prévoit l'installation dans le nouveau forage d'un dispositif automatique de suivi piézométrique afin de suivre en temps réel et sur le long terme la réaction de la nappe sous l'effet du pompage. Cette mesure est justifiée compte-tenu de la vulnérabilité qualitative et du déficit chronique de la nappe.

Le dossier prévoit également le maintien de la surveillance régulière des rejets aqueux dans le Fouzon.

Les eaux pluviales des toitures sont rejetées en direct dans le Fouzon sans traitement. Les eaux pluviales de voirie sont collectées par le réseau séparatif du site, avec traitement par un séparateur à hydrocarbures en sortie d'un bassin de rétention afin de garantir un niveau de rejet conforme à la réglementation. Un complément de volume de stockage doit être mis en place par la création d'une digue le long de la voirie avant retour progressif vers le bassin via les avaloirs. Après traitement, ces eaux rejoindront aussi le Fouzon. Le planning de mise en œuvre de cette digue n'est toutefois pas indiqué dans le dossier. L'impact de ces rejets sur la qualité du cours d'eau n'est pas étudié.

Le périmètre d'épandage des boues de la laiterie s'étend sur une surface épandable de 941.23 ha. Une bonne maîtrise de l'impact du projet nécessite que les apports de phosphore sur le périmètre par les épandages n'excèdent pas les exportations de phosphore réalisées par les cultures.

Le périmètre d'épandage a été déterminé de manière à respecter cette exigence.

Le solde annuel du bilan en phosphore est très déficitaire pour l'ensemble des exploitations. Pour une production annuelle de boues de 6000 m³ et une dose d'épandage élevée en phosphore (76 kg/ha) et moyennement élevé en nitrates (116 kg/ha), la laiterie prévoit d'épandre les boues sur seulement 261 ha en tenant compte d'une rotation de 2 à 3 ans.

Le dossier indique que des épandages de boues sont prévus au cours d'une période où les besoins en azote sont nuls (septembre et octobre) ce qui est contraire aux prescriptions du 4^{ème} programme d'action « nitrates » dans le département de l'Indre. Cette période accroît en outre considérablement le risque de lessivage des nitrates dans les nappes d'eau souterraines.

L'étude ne prend pas suffisamment en compte la valeur fertilisante des boues de la station et la dynamique des besoins en azote du blé et de l'orge.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé présente de manière satisfaisante les éléments permettant d'apprécier :

- la compatibilité du projet avec l'affectation des sols,
- son articulation avec les schémas et programmes concernés notamment le SDAGE Loire-Bretagne.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts à protéger. Les situations dangereuses ont été identifiées sur le site de manière appropriée. Leur niveau de risque a été détaillé et évalué selon une méthodologie reconnue qui explicite la probabilité, la fréquence d'apparition des phénomènes et la cinétique des risques.

Il ressort de cette évaluation détaillée des risques qu'aucun scénario n'est inacceptable compte-tenu de l'ensemble des mesures de protection et de prévention mises en œuvre sur le site notamment des dispositions constructives liées au réaménagement de 2009 (mise en place de murs coupe-feu 2 h, de rétentions autour des zones des cuves de lait et de jus, d'exutoires de désenfumage en toiture), des dispositions organisationnelles mises en place suite à l'incident environnemental d'octobre 2011 et des dispositifs de lutte contre l'incendie en place dont 3 réserves incendie correctement dimensionnées. Les mesures de prévention et de protection sont pertinentes et suffisantes compte tenu de la vulnérabilité des intérêts à protéger.

3.5. Étude des risques sanitaires

L'étude d'impact sanitaire est assez réduite. Malgré des risques chroniques faibles, l'autorité environnementale relève qu'une étude plus précise sur les aspects sonores et risques légionnelles aurait mérité d'être développée.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Les pratiques mises en œuvre par l'exploitant sont conformes aux attentes des Meilleures Techniques Disponibles (MTD, référentiel européen) notamment les techniques de production limitant les consommations d'eau et d'énergie (homogénéisation séparée de la crème et du lait, mise en œuvre de pasteurisateurs en continu) et les techniques utilisées pour prévenir et maîtriser la pollution de l'eau (présence d'un tamis rotatif équipé d'une grille de 500 microns en entrée de station biologique, d'un décanteur, d'un traitement pour faire précipiter le phosphore, épaissement et concentration des boues avant stockage).

Le niveau de consommation d'eau du site est celui attendu dans le cadre de la mise en œuvre des MTD. Le dossier aurait utilement gagné à comparer le niveau de consommation énergétique actuel avec celui défini dans les MTD.

Les modifications mises en œuvre en 2009 au niveau de la station biologique permettent d'atteindre la performance épuratoire attendue dans le cadre de la mise en œuvre des MTD tant pour le phosphore total que pour les matières organiques, moins sur l'azote total. En outre, la station d'épuration du site permet de traiter efficacement les effluents de la commune.

Le dossier indique que les silos de stockage d'acide et de soude sont installés sur des cuvettes de rétention spécifiques sans toutefois préciser leur volume.

L'étude de bruit aurait mérité d'être réactualisée après la mise en service du transtockeur. Il est regrettable que les sources du dépassement des valeurs d'émergence en limite de propriété des habitations les plus proches en période nocturne indiquées en annexe 11 ne soient pas reprises intégralement dans l'étude d'impact (tours aéroréfrigérantes, malaxeurs et activités poids lourds, fonctionnement de la station d'épuration). Le dossier précise qu'une butte de terre sera implantée d'ici 2014 sur la partie sud du site à proximité du voisin le plus proche de manière à limiter le niveau sonore sans toutefois préciser le niveau de cette réduction.

Le dossier aurait mérité d'aborder de manière plus détaillée les mesures compensatoires liées au remblai en zone inondable sur la frange sud-ouest du terrain.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend globalement bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires des installations sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés malgré plusieurs imprécisions notamment sur le nouveau prélèvement d'eau dans la nappe du cénonanien.

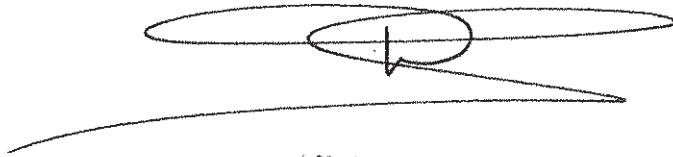
Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences des installations. Les questions les plus importantes pour la gestion de la ressource en eau et la protection des eaux et des milieux aquatiques ont été, au final, globalement abordées dans le dossier. Le dossier aurait cependant mérité d'être complété sur les aspects relatifs au bruit, au risque légionelle et sur les mesures compensatoires dans la partie sud-ouest du terrain. Le périmètre d'épandage a été correctement dimensionné.

L'autorité environnementale recommande toutefois un suivi quantitatif des prélèvements, un suivi piézométrique des niveaux d'eau dans les deux forages alimentant le site et le complet respect du quatrième programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux par les nitrates d'origine agricole dans le département de l'Indre.

Les mesures de prévention et de réduction des incidences du projet sont au final précisées, justifiées et cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels des installations.

--=--

Le Préfet de Région

A handwritten signature in black ink, appearing to read "MICHEL CAMUS". It consists of a stylized "M" and "C" enclosed in a circle, with a long horizontal stroke extending to the right.

MICHEL CAMUS

ANNEXE

Les enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et l'importance des enjeux potentiels vis-à-vis du projet sont hiérarchisés ci-dessous par l'autorité environnementale :

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	++	L'extrémité sud-ouest du terrain longeant Le Fouzon est située en zone susceptible d'être inondée. Sur ce terrain sont présents la poche de stockage de boues et le bassin de rétention des eaux d'extinction incendie. Le dossier précise les mesures prises pour limiter les éventuels effets de crue (lestage de la poche à boues et de la membrane du bassin, mise en place de digues de protection, présence de puits de décompression, ...). L'arase du bassin étant située au-dessus du niveau de crue, le volume du bassin reste entièrement disponible même en période de crue.
Faune, flore, milieux naturels	++	L'ensemble du site et la majorité des parcelles du plan d'épandage sont situés dans la Zone de Protection Spéciale « Plateau de Chabris / La Chapelle Montmartin ». Les objectifs de protection des espèces et des habitats rencontrés sur ces secteurs sont correctement présentés dans le dossier. L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 conclut, à juste titre à une incidence non significative du projet sur les espèces ayant présidé à la désignation des zones Natura 2000 environnantes. Les mesures prises pour prévenir et limiter les impacts sur les espèces protégées et leurs habitats à l'intérieur et à proximité de la zone Natura 2000 sont clairement exposées dans le dossier, la démonstration de leur efficacité est correctement explicitée et adaptée aux enjeux du projet.
Connectivité biologique	0	Les modifications n'induisent pas de risque de rupture de connectivité biologique
Consommation des espaces naturels et agricoles	+	Les modifications ont eu lieu dans l'enceinte de l'usine existante
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	+++	La laiterie est alimentée à la fois par le réseau public d'alimentation en eau potable du SIAEP de Saint Christophe en Bazelle et par deux forages réalisés par l'entreprise. Chacun des deux forages dispose de périmètres de protection. Les eaux vannes et industrielles sont collectées par le réseau séparatif du site et traitées dans la station d'épuration biologique du site qui reçoit également les effluents domestiques de la Commune de Varennes sur Fouzon. Les eaux pluviales du site sont rejetées dans le Fouzon après passage dans un séparateur d'hydrocarbures.
Sols	++	Les produits chimiques sont placés sur rétention (armoires ou palettes rétention). Les silos de stockage d'acide et de soude sont bien déclarés installés sur cuvettes de rétention sans précision sur le volume des rétentions. La cuve de gasoil enterrée est double peau et surveillée par une sonde automatique.
Air	+	La quantité d'ammoniac présente sur site est de 120 kg. Absence de prise en compte de l'impact des 2 tours aéroréfrigérantes et du stockage d'ammoniac. L'évacuation des gaz de combustion des deux chaudières au gaz naturel se fait par l'intermédiaire d'une cheminée de 16 m, en conformité avec la réglementation en vigueur. Toutefois le dossier ne précise pas le niveau de rejet en poussières, en NOx, en SOx de chacune des chaudières malgré la réalisation de contrôles réguliers.
Odeurs	+	L'entretien et le nettoyage régulier des équipements, nécessaires à la sécurité alimentaire, évitent la fermentation et l'émission d'odeurs. L'impact olfactif lié à l'épandage est correctement pris en compte dans le dossier. Les mesures de prévention sont satisfaisantes.
Déchets	+	Le dossier détaille et quantifie l'ensemble des déchets produits par la laiterie pour l'année 2009, précise leur mode de stockage ainsi que les différentes filières de valorisation et d'élimination. Il est dommage que ce point n'ait pas fait l'objet d'une actualisation et que la différenciation entre déchets dangereux et déchets non dangereux n'apparaissent pas clairement dans le dossier.
Energies et changement climatique	+	<p>Le site est alimenté en gaz naturel par le réseau GDF pour l'alimentation des 2 chaudières de l'usine et pour la rétractation des housses de palettes. L'eau chaude est produite à partir des échangeurs thermiques vapeur et eau. Une partie des systèmes de refroidissement utilise de l'ammoniac plutôt que des fluides frigorigènes contenant des gaz à effet de serre. La répartition de ces équipements ne figure pas dans le dossier.</p> <p>Les principaux postes de consommation énergétique sont recensés sans hiérarchisation. La consommation globale du site en électricité et gaz est présentée pour les années 2008 et 2009. La consommation d'énergie</p>

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
		électrique a augmenté de 35.6 % entre 2008 et 2009, celle du gaz naturel de 43.4 %. Cette évolution est expliquée par l'augmentation de la production sans que soit mentionné le volume de production.
Risques technologiques	++	Ce point est développé dans le corps de l'avis
Santé	+	Présence de 2 tours aéroréfrigérantes qui présentent un risque de développement de légionnelles. L'étude de dangers démontre que ce risque est improbable compte-tenu de la mise en œuvre d'une maintenance régulière et d'un suivi bimensuel.
Trafic routier	+	Le trafic routier journalier de la laiterie (250 véhicules environ) représente environ 9.3 % du trafic global circulant sur la route départementale RD 4. 375 navettes par an sont prévues pour l'épandage des boues.
Bruit	++	Une campagne de mesurages de bruit dans l'environnement a été réalisée en avril 2010 et conclut que les niveaux sonores respectent les valeurs réglementaires en limite de propriété et que l'émergence de bruit est légèrement supérieure aux valeurs seuils en limite de propriété des riverains les plus proches en période nocturne.
Émissions lumineuses	+	Le dossier n'aborde que très brièvement les émissions lumineuses du site.
Patrimoine architectural, historique	0	Le site n'est pas situé dans le rayon de protection de la chapelle de l'Epinat, seul monument historique classé de la commune de Varennes sur Fouzon.
Paysages	~	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu compte-tenu du dénivelé important aux abords du site et de l'urbanisation alentours.
Autres :	~	Plusieurs AOC sur la commune de Varennes sur Fouzon.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : faible ~ : présent mais très faible 0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolue.